

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 MARS 2025**

Délibération n°2025.03.031

Attribution de subventions culturelles 2025 - Projets culturels à portée nationale

LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis salle Joséphine Baker, 1 place de l'Hôtel de ville à Gond-Pontouvre suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 21 mars 2025

Secrétaire de Séance: Francis LAURENT

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **58**

Nombre de pouvoirs: **13**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Minerve CALDERARI, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel BUISSON à Nathalie DULAIS, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Denis DUROCHER à Thierry ROUGIER, Maud FOURRIER à Zahra SEMANE, Hélène GINGAST à Monique CHIRON, Fabienne GODICHAUD à Thierry MOTEAU, Gérard LEFEVRE à François ELIE, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Vincent YOU à Xavier BONNEFONT, Zalissa ZOUNGRANA à Pascal MONIER,

Excusé(s):

Véronique ARLOT, Catherine BREARD, Sandrine JOUINEAU, Jean-Philippe POUSSET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.03.031**

Rapporteur : Monsieur DESAPHY

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS CULTURELLES 2025 - PROJETS CULTURELS A PORTEE NATIONALE

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : FÉDÉRER PAR LA CULTURE

Enjeux : [10403 -1) SOLIDARITÉ ET ÉQUILIBRE DANS LES POL PUBLIQUES]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17

Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 1 : Accès à la culture

ODD 17 : Renforcement des capacités d'initiatives des acteurs et des citoyens, Dialogue territorial

Le projet d'agglomération « GrandAngoulême vers 2030 a inscrit un objectif global de cohésion sociale qui doit se décliner avec une dimension culturelle.

Avec ce projet, le territoire entend devenir une agglomération plus équitable, qui garantit l'accès aux ressources et aux services (mobilité, logement, emploi, culture, santé...) à tous ses habitants, sur l'ensemble de son territoire.

Pour répondre à ces ambitions, plusieurs priorités ont été définies pour une politique culturelle tout à la fois, solidaire, responsable et démocratique. L'attribution de subventions culturelles répond à une ambition forte fixée en matière de solidarité en contribuant à l'équilibre territorial dans la conduite des politiques culturelles, et vise à privilégier la mise en œuvre concrète des plans d'actions aux côtés des partenaires et des habitants.

Dans le cadre de sa compétence facultative « *Promotion, soutien et sensibilisation aux activités artistiques et culturelles mises en œuvre sur le territoire de l'agglomération* », GrandAngoulême a fixé par délibération n°172 du 13 octobre 2022, une nouvelle définition des critères d'attribution des subventions culturelles.

Pour bénéficier des subventions, les activités artistiques et culturelles soutenues sont réparties de la manière suivante :

- Les subventions aux associations culturelles
- L'appel à manifestation d'intérêt (en lien avec la politique de la ville)
- Les aides à la création
- Le label de coopération culturelle (valorisation des actions culturelles des communes qui coopèrent sur un même évènement culturel).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

Par ailleurs, l'attribution des subventions aux porteurs de projets culturels relève du conseil communautaire pour les participations annuelles supérieures à 23 000 € et du bureau communautaire pour celles inférieures à 23 000 € par an.

Pour l'année 2025, GrandAngoulême a reçu 72 demandes de subventions, dont 1 correspondant aux équipements culturels et 3 à des festivals pour des montants supérieurs à 23 000 €.

Le processus de traitement des demandes se décline en 5 étapes :

1. Lors du dernier semestre 2024, le dossier d'instruction a été envoyé par mail aux associations ayant reçu une subvention cette même année, et mis à disposition de toutes les associations sur le site internet de l'agglomération ;

2. La date butoir de dépôt des demandes était fixée au 13 décembre 2024. Passée cette étape, une première analyse des dossiers a été menée par le vice-président et les deux élues mandatées par le groupe de travail, accompagnés des techniciens ;

3. Un comité consultatif composés d'élus s'est réuni le 22 janvier 2025 afin d'effectuer une pré-attribution des demandes de subventions ;

4. Les projets à portée nationale ainsi que des équipements culturels pour un montant supérieur à 23 000 € sont présentés lors du présent conseil communautaire ;

5. Les projets à portée nationale, intercommunale et équipements culturels pour un montant inférieur à 23 000 € seront présentés lors du bureau communautaire du 17 avril 2025.

Dans le cadre du présent conseil est ainsi étudiée l'attribution des subventions culturelles aux équipements culturels et structures dont les projets ont une portée à rayonnement national, pour un montant total de 849 350 €.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial, par ces versements.

Sur proposition du groupe de travail élus culture du 18 février 2025,

Je vous propose :

D'ATTRIBUER les subventions culturelles suivantes, pour un montant total de 744 350 € :

- Théâtre d'Angoulême – Scène Nationale :	115 000 €
- SARL 9 ^{ème} Art+ :	554 350 €
- Festival du Film Francophone :	75 000 €

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les conventions à intervenir pour les subventions supérieures à 23 000 €.

Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_31-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025